



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)**

**Document 45-F
27 février 1998
Original: anglais**

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 2.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

CONTRIBUTION DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE À LA CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS LA VALETTE, MALTE, 23 MARS - 1ER AVRIL 1998

Introduction

Les Etats-Unis félicitent le Gouvernement de Malte d'accueillir la seconde Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) dans ce haut lieu de l'histoire qu'est La Valette. Il y a quatre ans à Buenos Aires, en Argentine, la première CMDT s'est engagée à suivre des politiques favorisant l'investissement privé, la concurrence et l'accès universel pour mettre en place un réseau solide et fiable de réseaux pour la communauté mondiale. Aujourd'hui, les concepts sur lesquels repose l'infrastructure mondiale de l'information ou la société mondiale de l'information sont unanimement acceptés. Toutefois, malgré les progrès considérables réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Les Etats-Unis se réjouissent de participer à la CMDT de La Valette qui permettra à la communauté mondiale des télécommunications de servir nos objectifs, à savoir, faire en sorte que les services de télécommunication et d'information soient accessibles à tous à des prix abordables.

La première CMDT a marqué le début d'une ère de profonde transformation du monde des télécommunications. Aujourd'hui, l'économie mondiale est de plus en plus tributaire d'un accès instantané à l'information et aux télécommunications de pointe. Les pouvoirs publics, le secteur privé et les consommateurs reconnaissent l'importance du marché des télécommunications et de l'information en utilisant beaucoup plus que par le passé les réseaux nationaux et mondiaux pour diverses applications, y compris le commerce électronique et la recherche, ainsi que pour mieux se comprendre. Grâce à l'évolution technologique qui s'est traduite par exemple par de nouveaux systèmes à satellites qui offrent des capacités à large bande partout dans le monde, à des applications novatrices telles qu'Internet et à l'arrivée de nouveaux intervenants dans ce secteur, les communications sont désormais plus accessibles dans le monde entier. Les forces de la libéralisation, de la concurrence et de la mondialisation ont été plus fortes que prévu, ce qui a amené à considérer les télécommunications de manière radicalement différente; cette remise en perspective a abouti à la conclusion, en 1997, de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur le commerce des télécommunications de base.

La CMDT de La Valette nous offre l'occasion unique de relever le défi auquel est confrontée l'Union internationale des télécommunications, à savoir aider efficacement les Etats Membres à faire en sorte que tout un chacun puisse accéder à la révolution de l'information et en tirer profit.

Le Secteur du développement de l'UIT (UIT-D)

L'UIT-D a sensiblement progressé pendant la première période d'études. Toutefois, dans certains domaines, il est nécessaire d'affiner les procédures et les priorités. L'UIT-D a joué un rôle de catalyseur en réunissant pays développés et pays en développement en vue de stimuler les partenariats entre les gouvernements, le secteur public, les prestataires de services et les autres entités de télécommunication. A l'aube du troisième millénaire, le Secteur du développement de l'UIT a la lourde mission d'améliorer encore l'efficacité et l'utilité de ses travaux en faveur du développement mondial, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA).

Les Etats-Unis se sont engagés à tout mettre en oeuvre, au sein de l'UIT, avec tous les participants, pour que les activités du Secteur, ses buts et objectifs, acquièrent une dimension stratégique supplémentaire. Il est vital, pour le succès de l'UIT-D à l'avenir, que la participation des Etats Membres et des Membres de Secteur augmente. Actuellement, les PMA participent dans une certaine mesure parce que leurs représentants bénéficient de bourses pour assister aux réunions, mais de nombreuses "économies naissantes" ne participent pas à certains des travaux les plus critiques du Secteur. L'UIT-D doit élaborer un programme de travail à même d'aider efficacement ses Membres dans cette période de changement et qui tienne compte des délais impartis et des contraintes financières.

Pour que les investissements réalisés dans l'infrastructure des télécommunications soient vraiment judicieux, il faut que les pays en développement aient accès aux meilleures informations sur les technologies et politiques de télécommunication actuelles. Les Etats-Unis approuvent la persévérance avec laquelle l'UIT-D s'attache à améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail et à ouvrir davantage son Conseil consultatif et ses activités afin de répondre au mieux aux besoins d'information des pays en développement. Les propositions énumérées ci-après mettent l'accent sur six recommandations destinées à préserver les acquis et à promouvoir davantage les objectifs de l'UIT-D.

USA/45/1

Etablissement de priorités et transparence budgétaire

Les Etats-Unis se prononcent résolument pour que la CMDT de La Valette établisse des priorités pour l'UIT-D, priorités qui doivent être reflétées dans une version mise à jour du Plan stratégique. Les Etats-Unis reconnaissent les efforts déjà déployés par le Secteur du développement pour définir sa mission, ses objectifs et ses priorités pour la période 1999-2003 dans un projet de Plan stratégique. Du fait que le Plan stratégique est un document évolutif susceptible d'être modifié avant la CMDT, les Etats-Unis compléteront leurs observations à ce sujet ultérieurement. Toutefois, les Etats-Unis proposent que la mission et les priorités de l'UIT-D soient exprimées de manière plus claire et succincte et que la section du Plan stratégique de l'UIT concernant le Secteur du développement soit alignée plus étroitement sur celles relatives aux Secteurs de la normalisation des télécommunications et des radiocommunications.

Afin d'accroître encore la transparence des activités de l'UIT-D et de contribuer à ce que l'affectation des ressources du Secteur soit mieux ciblée, les Etats-Unis encouragent le Directeur à élaborer un plan d'exploitation et un plan financier analogues à ceux préparés par l'UIT-R. Le plan financier devrait contenir un budget indiquant les coûts spécifiques liés aux différents programmes du Secteur. Le plan d'exploitation de l'UIT-D devrait contenir des objectifs et des programmes de travail clairement définis, avec des résultats et des délais précis. Les Etats Membres et les Membres de Secteur devraient être informés de ces budgets, objectifs et programmes de travail afin de mieux comprendre les activités du Secteur.

USA/45/2

Adaptation à un environnement dynamique des télécommunications

Pour plus de cent Etats Membres qui ne sont pas encore parties à l'Accord sur les télécommunications de base de l'OMC, il existe un risque élevé de ne pouvoir s'adapter véritablement aux changements du marché mondial. Si la libéralisation et la concurrence deviennent les "maîtres mots" pour 90% des recettes issues des télécommunications mondiales tout en ne concernant que 10% de la population mondiale, les pays qui mettront plus de temps à adopter des mesures de libéralisation risqueront de perdre les avantages des investissements, de la technologie, des services novateurs ainsi que les avantages pour les consommateurs. Bon nombre de ces principes ont été adoptés lors du Forum mondial des politiques de télécommunication de 1996 sur les systèmes de communications personnelles mobiles mondiales par satellite (GMPCS). Grâce à la mise en oeuvre des principes et des orientations énoncés dans les Avis N° 2 et N° 5 de ce Forum des politiques ainsi que dans les arrangements liés au Mémorandum d'accord sur les GMPCS et évoqués dans l'Avis N° 4, tous les Membres de l'UIT seront mieux à même de tirer parti des avantages offerts par les services de télécommunication de pointe.

En conséquence, l'UIT-D devrait prioritairement s'attacher à aider les Etats Membres pendant la phase de transition vers l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence. Lorsque les Etats Membres entreprennent des mesures de réforme, l'UIT-D peut contribuer à la mission d'information de l'UIT en diffusant des informations sur les pratiques et procédures suivies dans le secteur des télécommunications afin que les Membres puissent partager leurs connaissances et leurs expériences en ce qui concerne les activités entreprises en faveur du développement des télécommunications et de l'information.

Les principes énumérés ci-après, qui ont été examinés et recommandés par les Commissions d'études de l'UIT-D, sont indispensables à la mise en place d'un marché des télécommunications ouvert à la concurrence:

Transparence - Les principes de transparence, d'objectivité et de non-discrimination doivent être appliqués pour que tous les opérateurs soient assujettis aux mêmes conditions, de manière à ce que la concurrence soit loyale.

Investissement - Etant donné que la demande de services de télécommunication dépasse la capacité des gouvernements à financer le développement d'un réseau à même de fournir ces services, il convient de se tourner vers les investisseurs privés pour développer l'infrastructure des télécommunications. Pour attirer ces investisseurs, il est impératif d'offrir des conditions de stabilité et des garanties.

Fourniture de l'accès/service universel - La fourniture de l'accès/service universel est l'un des objectifs les plus importants des politiques et de la législation du secteur des télécommunications dans les pays en développement. Les pouvoirs publics, qui jouent un rôle actif pour veiller à ce que l'accès/service universel soit assuré, devraient aussi se pencher sur la question de la répartition judicieuse des responsabilités entre les opérateurs des télécommunications et les administrations locales, en particulier dans un environnement concurrentiel, à opérateurs multiples.

Conditions de concurrence loyale - Si l'on envisage de libéraliser le marché et de l'ouvrir à la concurrence, il faut alors:

- prévenir ou rectifier d'éventuels abus par le fournisseur de services dominant sur le marché;
- créer les conditions permettant aux nouveaux prestataires de services de devenir opérationnels;

- jouer le rôle de la concurrence et exercer des pressions sur l'opérateur dominant afin qu'il s'acquitte de sa tâche correctement et de manière loyale jusqu'à ce que les forces de la concurrence soient en mesure de jouer leur rôle;
- fixer, en ce qui concerne la répartition du service, des objectifs tels que la desserte de zones reculées ou défavorisées sur le plan géographique ou de certains secteurs de la société.

Innovation et développement du réseau - En ce qui concerne l'innovation et le développement des réseaux et services de télécommunication, il convient de s'en remettre essentiellement aux forces du marché. Avec des réseaux améliorés et des politiques mieux adaptées, on attire davantage les investisseurs étrangers. Des facteurs tels que l'adoption de procédures de normalisation rapides et transparentes, de définitions précises des interfaces d'interconnexion et la liberté de choisir la technologie voulue stimulent la croissance et la stabilité économique.

Interconnexion - L'interconnexion des réseaux permet aux abonnés d'un réseau de communiquer avec ceux d'un autre réseau, ce qui permet ainsi à de multiples fournisseurs de services de desservir un marché. Les conditions d'interconnexion doivent être équitables et transparentes; le prestataire de services en titre ne devrait pas être indûment défavorisé. L'interconnexion de réseaux dépendants de fournisseurs différents est cruciale pour mettre en place un environnement concurrentiel.

Création d'une instance de réglementation - Pour que la politique de libéralisation soit couronnée de succès, il est indispensable de créer une instance de réglementation objective et indépendante des organes de pression politiques, à même d'élaborer des règles sur des questions telles que l'interconnexion et l'octroi de licences, ouvertement et en toute transparence.

USA/45/3

Composition et fonctions futures du CCDT

Les Etats-Unis sont favorables à l'ouverture du Comité consultatif pour le développement des télécommunications, qui a actuellement une structure fermée. Cette ouverture du CCDT lui permettra d'avoir une composition analogue à celle du GCNT et du GCR, les groupes consultatifs de l'UIT-T et de l'UIT-R. L'ouverture de cet organe consultatif favorisera la diffusion des informations sur les activités de l'UIT-D au service du développement des télécommunications et renforcera sa fonction de conseiller du Directeur du BDT en ce qui concerne les priorités et les stratégies de développement des télécommunications de l'UIT.

USA/45/4

Souplesse des méthodes de travail

Pour optimiser l'efficacité des travaux de l'UIT-D et pour s'adapter à l'évolution rapide de la technologie et des marchés des télécommunications, les Etats-Unis sont favorables à ce que les Commissions d'études du Secteur bénéficient de davantage de souplesse dans leurs méthodes de travail. Les Commissions d'études devraient être habilitées à organiser et à mener à bien leurs programmes de travail avec une certaine latitude pour pouvoir progresser le plus possible tout en faisant preuve de réalisme dans l'utilisation des ressources.

Outre les périodes d'études de quatre ans, les Etats-Unis recommandent vivement que les Commissions d'études se fixent des délais plus courts pour leurs produits et exigent des résultats intérimaires. Cette méthode permettra à l'UIT-D de mieux servir ses Membres confrontés à une évolution constante et à de nouveaux problèmes. Elle permettra également aux experts d'étudier les recommandations des Commissions d'études plus rapidement. Il se peut que les Commissions d'études jugent adéquat de répondre à une Question, par des projets de 6 mois ou de 12 à 24 mois. Il se peut aussi qu'elles jugent nécessaires de constituer des Groupes de Rapporteurs, des groupes

spéciaux ou des groupes régionaux plus petits pour étudier efficacement certaines Questions. L'utilisation de moyens modernes de communication peut contribuer à réduire l'utilisation des ressources limitées.

Compte tenu des ressources limitées dont disposent l'UIT-D et ses Membres, la CMDT devrait établir des priorités pour ses travaux et choisir avec attention les Questions du Secteur du développement afin de maximiser l'efficacité des Commissions d'études et l'utilité de leurs travaux. Si le nombre de problèmes que le Secteur souhaiterait traiter est important, il faut aussi reconnaître que plusieurs thèmes peuvent présenter le même degré d'intérêt et que les ressources sont limitées. Si l'on ne prend pas la décision, certes ardue, d'établir des priorités pour les Questions, ce sont la qualité et l'efficacité des travaux du Secteur qui seront menacées.

Les Commissions d'études devraient en permanence avoir la latitude requise pour mener leurs travaux en fonction de l'évolution des priorités et pour coordonner leurs activités avec le BDT afin que les ressources limitées dont elles disposent soient mieux ciblées sur la réalisation de ces priorités. En conséquence, si une Question attribuée à une Commission d'études suscite peu d'intérêt et de participation ou si elle ne fait pas l'objet de contributions, la Commission devrait suspendre les activités liées à cette Question ou y mettre fin et ne plus dépenser des ressources et un temps précieux pour s'efforcer d'obtenir un résultat de crainte que l'image du Secteur n'en pâtisse. En fait, choisir de mettre fin à des travaux faute de participation ne devrait pas être considéré comme un échec mais comme une marque de maturité de l'UIT-D qui peut désormais établir des priorités pour ses travaux et prendre des décisions difficiles en se fondant sur l'expérience acquise.

Les Etats-Unis prient instamment les Commissions d'études et le BDT d'améliorer la coopération avec les organisations régionales de télécommunication engagées dans des travaux similaires, de tirer tout le parti possible de la coopération et de l'expérience acquise et d'éviter tout chevauchement des activités. Le BDT devrait avoir la possibilité, si nécessaire, d'engager des consultants extérieurs, sous la direction et le contrôle des Commissions d'études, afin que les produits soient adaptés aux mandats et aux programmes de travail des Commissions d'études ainsi qu'aux réalités du marché. En d'autres termes, la force des Commissions d'études de l'UIT-D devrait être leur capacité à bien évaluer les besoins du Secteur du développement et à y répondre avec des solutions appropriées, associées à des mesures de sauvegarde si elles sont justifiées, ce qui signifie ne pas proposer systématiquement les mêmes réponses.

USA/45/5

Diffusion de l'information

Compte tenu de l'importance des travaux de l'UIT-D pour les Etats Membres et du souhait d'associer plus étroitement les Etats Membres et les Membres de Secteur aux travaux du Secteur, les Etats-Unis recommandent que l'UIT-D commence à rendre compte régulièrement aux Etats Membres et aux Membres de Secteur de ses activités, programmes et résultats. L'attention des décideurs sera ainsi davantage attirée sur les effets bénéfiques du développement des télécommunications, l'un des rôles essentiels de l'UIT-D. Cette diffusion généralisée et régulière d'informations sur le Secteur incitera aussi probablement les Etats Membres et le secteur privé à participer davantage aux activités de l'UIT-D. Le faible niveau de participation de nombreux pays en développement et de Membres du Secteur aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D est une source de préoccupation; en diffusant davantage ces informations, l'UIT-D sensibilisera davantage à l'importance de ses travaux ses Membres essentiels.

A cette fin, l'initiative de l'UIT-D visant à diffuser des informations au moyen d'Internet est importante, tout comme le sont les mesures visant à aider les pays en développement à acquérir les compétences nécessaires pour accéder à cette ressource et à l'utiliser. Les Etats-Unis proposent une

Question, dans le cadre d'une Commission d'études, axée sur les activités et les initiatives pour améliorer l'infrastructure et les applications d'Internet. A cet égard, et en marge de ce qu'ils proposent pour les Commissions d'études, les Etats-Unis estiment que l'UIT-D devrait utiliser sans délai l'Internet dans le cadre de ses méthodes de travail, en utilisant par exemple le site sur le Web de l'UIT pour diffuser les programmes de travail et les rapports intérimaires des Commissions d'études ou en se reliant directement sur Internet à d'autres organisations dont le travail consiste à diffuser des informations. En outre, la réalisation d'une page de l'UIT-D sur le Web consacrée à la réglementation améliorerait les informations fournies aux Membres de l'UIT sur les résultats obtenus en matière de libéralisation. Par ailleurs, les Commissions d'études et les Groupes de travail devraient davantage travailler par correspondance électronique sur Internet pour accroître leur efficacité et économiser les ressources limitées.

USA/45/6

Coordination avec les organisations régionales et les autres Secteurs de l'UIT

Les Etats-Unis sont favorables à la coordination et encouragent une coopération et une collaboration plus étroites entre l'UIT et les organisations régionales en ce qui concerne les activités de développement des télécommunications. Les relations entre les organisations régionales et l'UIT-D seront plus étroites et plus efficaces si l'on améliore la communication et si l'on évite le chevauchement des travaux. Les Etats-Unis considèrent que l'industrie des télécommunications et que les travaux du secteur privé sont indispensables au développement des télécommunications. Les organisations régionales tirent un grand profit de la participation du secteur privé, en raison des nombreuses compétences, ressources et connaissances dans le domaine du développement de celui-ci. Nous encourageons toutes les organisations régionales de télécommunication à élargir les possibilités de participation et de partenariat du secteur privé pour tirer profit de la nouvelle technologie et des nouveaux services.

Les Etats-Unis encouragent également l'UIT-D à travailler étroitement avec l'UIT-R et l'UIT-T afin de partager les connaissances entre les trois Secteurs. Cette coordination contribuerait à la bonne gestion des ressources de l'UIT.
